

COMMISSION de SURVEILLANCE  
du SECTEUR FINANCIER



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2003

Commission de Surveillance du Secteur Financier  
110, route d'Arlon  
L-2991 LUXEMBOURG  
Tél. : (+352) 26 251-1  
Fax : (+352) 26 251-601  
E-mail : [direction@cssf.lu](mailto:direction@cssf.lu)  
Internet : <http://www.cssf.lu>

Rédaction terminée le 1er mars 2004.

La reproduction du rapport d'activités est autorisée à condition d'en citer la source.

Conseil graphique : metaph  
Impression : Victor Buck

Perceptibles depuis le deuxième semestre de l'année 2003, les signes d'une reprise des activités doivent être interprétés avec prudence. Tout d'abord, la timidité et la progressivité de cette reprise font que les premiers résultats demandent à être confirmés pour que 2004 réponde aux espoirs des acteurs du marché. Mais à supposer même que l'évolution favorable du contexte économique se poursuive au cours des prochains mois, soyons conscients qu'il n'y aura pas de retour aux années fastes, avec des taux de profitabilité remarquables comme à la fin du siècle dernier. Cela tient à la simple raison que la place financière subit depuis quelque temps une mutation sans précédent.

L'on me rétorquera avec raison que ce qui fait l'originalité de la place de Luxembourg, c'est justement et, depuis toujours, sa faculté d'adaptation. L'histoire des dernières décennies en fournit l'illustration parfaite : de l'activité des euro-crédits, en passant par la gestion de patrimoine, pour en arriver aux fonds d'investissement, voilà autant de preuves d'une capacité à innover et à se diversifier. Tout cela est incontestable, à ceci près que le Luxembourg répondait jusqu'à présent à des besoins réels en développant surtout des réponses qui lui étaient propres. Or, cette phase me semble révolue, en ce sens que les marges de manœuvre des Etats se réduisent constamment et que la place, comme les autres, se voit imposée bon nombre de réglementations et de comportements par la communauté financière internationale. La spécificité nationale des places financières va en diminuant, il s'agit bien pour le Luxembourg habitué à cultiver son originalité d'une rupture fondamentale.

Certains commentateurs usent des termes «off-shore» et «on-shore» pour décrire cette évolution, le Luxembourg passant donc du statut de place «off-shore» à celui de place «on-shore». L'utilisation de ces termes a de quoi gêner, parce que ceux-ci sont très réducteurs et ne rendent pas bien compte de la réalité. Ainsi, le Luxembourg n'a jamais été un centre financier «off-shore», puisqu'il ne s'est jamais développé à l'abri de contraintes fiscales ou réglementaires, tout comme il ne sera jamais un centre financier «on-shore» comme les autres, puisqu'il sera toujours dépendant de capitaux étrangers. Cependant la place s'insère dans un environnement nouveau, une sorte de marché global, où la différence se fera de moins en moins sur les aspects réglementaires et de plus en plus sur la diversité et la qualité des services offerts par les acteurs.

Dans ce contexte, ainsi que je l'avais prédit non sans soulever quelques vagues dès 1999, le secret bancaire n'est plus considéré comme un élément conditionnant le développement de la place. Si son importance décroît - et décroîtra encore dans le futur -, il n'en constitue pas moins un atout important, mais seulement un atout parmi d'autres. Fort à propos, une note rédigée par le comité CODEJU de la CSSF, sous l'égide du Comité pour le développement de la place financière, et publiée en annexe de ce rapport annuel, présente les implications du concept de secret dans le contexte actuel. Il s'agit d'une contribution d'autant plus intéressante qu'elle est équilibrée et qu'elle répond à des préoccupations diverses et même parfois contradictoires.

Pour conclure, je voudrais souligner que l'institution que j'ai l'honneur de diriger ne cesse de multiplier ses efforts pour contribuer au développement équilibré de la place et pour faire face aux engagements croissants sur le plan de la coopération internationale. Ouvrage d'analyse et de synthèse, le rapport annuel de la CSSF rend compte de ces efforts multiples, pour lesquels je remercie tous mes collaborateurs.



Jean-Nicolas SCHAUS  
Directeur général



## TABLE DES MATIERES

<b>PREFACE</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE I</b> <b>PRECISIONS SUR LA LOI DU 2 AOUT 2003</b>	<b>11</b>
<b>CHAPITRE II</b> <b>LA SURVEILLANCE DES BANQUES</b>	<b>23</b>
1. L'évolution du secteur bancaire en 2003	
2. L'évolution du cadre réglementaire	
3. La pratique de la surveillance prudentielle	
<b>CHAPITRE III</b> <b>LA SURVEILLANCE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF</b>	<b>55</b>
1. L'évolution du secteur des OPC en 2003	
2. Les nouvelles unités agréées en 2003	
3. Les unités fermées en 2003	
4. L'évolution des OPC investissant principalement dans d'autres OPC	
5. L'évolution du cadre réglementaire	
6. Les sociétés de gestion	
7. La pratique de la surveillance prudentielle	
<b>CHAPITRE IV</b> <b>LA SURVEILLANCE DES FONDS DE PENSION</b>	<b>93</b>
1. L'évolution du secteur des fonds de pension en 2003	
2. L'évolution du cadre légal	
<b>CHAPITRE V</b> <b>LA SURVEILLANCE DES AUTRES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER</b>	<b>99</b>
1. L'évolution en 2003 des autres professionnels du secteur financier (PSF) soumis à la surveillance permanente de la CSSF	
2. La pratique de la surveillance prudentielle	
3. L'évolution du cadre réglementaire	
<b>CHAPITRE VI</b> <b>LA SURVEILLANCE DES MARCHES D'ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>117</b>
1. Les déclarations des transactions sur actifs financiers	
2. Les enquêtes menées par la CSSF dans le cadre de la surveillance des marchés d'actifs financiers	
3. La pratique de la surveillance	
<b>CHAPITRE VII</b> <b>LA SURVEILLANCE DES SYSTEMES D'INFORMATIONS</b>	<b>125</b>
1. Les activités en 2003	
2. La collaboration internationale	

**CHAPITRE VIII** \_\_\_\_\_ **129**  
**LES MESURES DE SANCTION DE LA CSSF**

1. Les mesures d'intervention de la CSSF
2. Les sanctions prononcées en 2003

**CHAPITRE IX** \_\_\_\_\_ **133**  
**LES RECLAMATIONS DE LA CLIENTELE**

1. Les réclamations en 2003
2. Analyse des réclamations traitées en 2003
3. Le réseau Fin-net, le réseau transfrontalier extrajudiciaire de plaintes concernant les services financiers

**CHAPITRE X** \_\_\_\_\_ **145**  
**LA COOPERATION INTERNATIONALE:  
LA PARTICIPATION DE LA CSSF AUX GROUPES INTERNATIONAUX**

1. La coopération au sein des institutions européennes
2. La coopération multilatérale

**CHAPITRE XI** \_\_\_\_\_ **165**  
**LA LEGISLATION ET LA REGLEMENTATION BANCAIRES ET FINANCIERES**

1. Les directives en cours de négociation au niveau du Conseil de l'Union européenne
2. Les directives adoptées par le Conseil et le Parlement européen et qui n'ont pas encore été transposées au plan national
3. Les lois votées en 2003
4. Les circulaires émises en 2003
5. Les circulaires en vigueur

**CHAPITRE XII** \_\_\_\_\_ **185**  
**L'ORGANISATION INTERNE DE LA CSSF**

1. Fonctionnement de la CSSF
2. Ressources humaines
3. Service Informatique
4. Composition du personnel
5. Comités internes

**ANNEXES** \_\_\_\_\_ **195**

1. La nature et la portée du secret bancaire
2. La CSSF en chiffres
3. La place financière en chiffres
4. Liste téléphonique



## Les organes dirigeants de la Commission de Surveillance du Secteur Financier

### Le Conseil

Président		Jean GUILL <i>Directeur du Trésor, Ministère des Finances</i>
Vice-Président		Gaston REINESCH <i>Administrateur Général, Ministère des Finances</i>
Membres		Rafik FISCHER <i>Membre du Conseil d'administration de l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement</i>
		Jean FUCHS <i>Président de l'Association Luxembourgeoise des Professionnels du Patrimoine</i>
		François MOES <i>Président de l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg</i>
		Etienne REUTER <i>Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère des Finances</i>
		Claude WIRION <i>Membre du Comité de Direction du Commissariat aux Assurances</i>
Secrétaire		Danielle MANDER

### La Direction

Directeur général		Jean-Nicolas SCHAUS
Directeurs		Arthur PHILIPPE Charles KIEFFER